



PROCES-VERBAL

Séance du 05 juillet 2022

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 14
Date de la convocation : 27 juin 2022

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX, LE CINQ JUILLET à DIX-HUIT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Alain GARZUEL, MAIRE.

Etaient présents (dans l'ordre du tableau) : GARZUEL A – MORICE C - VILAIN D – CONAN C – DECASTIAUX M - MALLEDANT G - GRANGER E – CONNAN P – VALEZY A - LE VOT E – A ROBIC -IMBERT-LARONZE S - RABEMANANJARA P - GOUJON M - PRIGENT P.

Absents : G MALLEDANT

Procurations : G MALLEDANT à A GARZUEL

Secrétaire de séance : A VALEZY

Ordre du jour

- Adoption du procès-verbal de la séance du 24 mai 2022,
- Ressources humaines :
 - o Création de poste suite à promotion interne, suppression de postes après avis du Comité Technique,
 - o Participation de la collectivité à la mise en concurrence du contrat-groupe d'assurance statutaire de la commune,
- Travaux de voirie, éclairage public et bâtiments communaux,
- Loyers commerciaux 2 Hent ar Puns,
- Vote des subventions aux associations,
- Décisions modificatives du budget,
- Informations.

Adoption procès-verbal de la séance du 5 juillet 2022

Le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 24 mai 2022 à l'unanimité sans commentaires.

DECISION : VOTE : pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Ressources humaines

- ❖ **Création de poste suite à promotion interne et suppression de poste après avis du Comité Technique :**

Sur proposition du Maire,

- le conseil municipal crée le grade d'Agent de Maîtrise Territoriale au 1^{er} août 2022 consécutivement à l'inscription d'un agent sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne, selon l'ancienneté,
- supprime les grades de rédacteur principal de 1^{ère} classe et d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe suite à l'avis favorable du Comité Technique en date du 20 juin 2022 consécutivement à la nomination de ces agents par promotion interne en juillet 2021.
- dresse le tableau des effectifs comme suit :

GRADES	CATEGORIE	EMPLOIS		DHS
		CREES	POURVUS	
Filière administrative				
Attaché territorial	A	1	1	35 H 00
Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	35 H 00
Adjoint administratif territorial	C	1	1	35 H 00
Filière technique (voirie/espaces-verts/bâtiments)				
Agent de maîtrise territorial principal	C	1	1	35 H 00
Agent de maîtrise territorial	C	1	1	35 H 00
Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	C	1	0\$	35 H 00
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	2	2*	35 H 00
Adjoint technique territorial	C	1	1&	35 H 00
Filière technique (école)				
Agent de maîtrise principal	C	1	1	35 H 00
Agent de maîtrise	C	1	1	35 H 00
Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	35 H 00
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	32.55/35ème
Adjoint technique territorial	C	1	1	33.43/35ème

* : dont 1 en disponibilité à compter du 11/08/2022

\$: 1 à supprimer après avis du CT ou à conserver si besoin

& : détachement durant 1 an (31/05/2023)

DECISION : VOTE : pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

❖ **Participation de la collectivité à la mise en concurrence du contrat-groupe d'assurance statutaire de la commune**

Le conseil municipal approuve la participation de la collectivité à la mise en concurrence lancée par le CDG22 du contrat-groupe d'assurance statutaire. Il s'agit de garantir les collectivités des risques financiers liés au personnel de par leur statut en cas d'absence pour maladie, accidents du travail, maternité et décès.

DECISION : VOTE : pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Travaux de voirie, éclairage public et bâtiments communaux

❖ **Travaux de voirie :**

Vu la commission voirie en date du 2 juillet,

Le conseil municipal approuve le devis soumis par le service voirie de LTC d'un montant de 2 228.09 € TTC pour remédier aux problèmes d'inondation du logement sis 19 Hent Gwilherm Dubourg consécutifs aux pluies diluviennes survenues début juin. Monsieur Le Maire détaille la nature des travaux à effectuer : un regard devant la porte du logement sera posé pour rejoindre le réseau d'eaux pluviales et le trottoir devra être remonté. Pour l'instant et dans l'attente des travaux, les agents du service technique ont posé des boudins et réalisé une encoche pour dévier l'eau. M Le Maire regrette toutefois que le service voirie de l'Agence Technique Départementale ne suive pas suffisamment les travaux, s'agissant de la voirie en

agglomération, à l'instar des travaux réalisés l'an passé devant le n°2 Hent Gwilherm Dubourg.

En vue de la remise en état du caniveau central au lotissement de Gwazh ar Flour, le service voirie de LTC propose de réaliser un caniveau en enrobé pour le prix de 8 378.88 € TTC. Plusieurs blocs formant le caniveau central d'écoulement des eaux pluviales sont désolidarisés. Le conseil municipal approuve le devis.

Le Maire est autorisé à signer les deux devis et des crédits supplémentaires seront inscrits en décision modificative du budget.

DECISION : VOTE : Pour : 15 - Contre : ___ - Abstention : ___

❖ **Travaux d'éclairage public :** vu la commission des travaux en date du 29 juin,

Le conseil municipal approuve le remplacement des foyers lumineux des places « des Déportés et Anjela Duval », ce type de luminaire devant être supprimé d'ici 2025. Le SDE propose pour un coût total d'opération de 16 000.00 € TTC, dont 8 % de frais d'ingénierie, une prise en charge par la commune de 9 629.63 €, conformément au règlement financier du Syndicat.

Le Maire est autorisé à signer le devis et des crédits supplémentaires seront inscrits en décision modificative du budget.

M MORICE informe avoir contacté le SDE afin qu'il établisse un devis pour l'installation de prises supplémentaires servant notamment aux illuminations de Noël.

DECISION : VOTE : Pour : 15 - Contre : ___ - Abstention : ___

❖ **Travaux sur bâtiments communaux :** vu la commission des travaux en date du 29 juin,

Après avoir entendu l'exposé de M MORICE, Adjoint en charge des travaux, le conseil municipal approuve les devis suivants, autorise M le Maire à les signer et s'engage à prévoir les crédits supplémentaires par décision modificative :

- Porte de l'épicerie :
 - ✓ Groleau : porte alu Technal gris 7016 : 5 111.25 € HT
- Habillage par couverture des toilettes publiques, Place des Déportés :
 - ✓ Charles Hervieu : charpente : 3 695.50 € HT
 - ✓ E OMNES : couverture : 2 684.36 € HT
- Isolation toiture-terrasse groupe scolaire « Yves Trédan » :
 - Armor Etanchéité : 60 029.79 € HT

M le Maire informe que l'Etat a accordé à la collectivité une aide financière de 10 000 € au titre de la DSIL « grandes priorités 2022 » et modifie comme suit le plan de financement du projet :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	%
Travaux	60 029.79	DSIL « grandes priorités 2022 »	10 000.00	16.66
		ORECA SDE	8 462.98	14.10
		FdC de LTC	11 466.00	19.10
		CD22 Contrat de Territoire	12 000.00	19.09
		Commune autofinancement	18 100.81	30.15
TOTAL	60 029.79	TOTAL	60 029.79	100.00

DECISION : VOTE : Pour : 15 - Contre : ___ - Abstention : ___

Loyers commerciaux 2 Hent ar Puns

Sur proposition du Maire, le conseil municipal approuve de revaloriser le loyer de l'atelier de poterie au prix de 200 € HT par mois à compter du 1^{er} octobre 2022.

D'autre part, suite au départ de la Compagnie Papier Théâtre des locaux, un atelier de réparation de cycles va s'installer au 1^{er} septembre. Le conseil municipal, sur proposition du Maire, fixe le loyer mensuel à 150 € HT la première année dans le cadre d'une aide à l'installation au titre de l'article L.1511-3 du CGCT, puis à 200 € HT à compter du 13^{ème} mois. Monsieur le Maire est également autorisé à déposer et signer tout dossier d'urbanisme et de sécurité incendie pour ce local.

M le Maire indique qu'il s'agit de la personne déjà présente sur le marché le samedi matin. Elle est également présente sur les marchés de Belle-Isle-En-Terre et de la ferme du Wern à Ploubezre. Elle compte y installer un atelier de réparation de cycles. Elle envisage éventuellement la vente et la location de vélos

Monsieur le Maire annonce également l'installation d'un couple de boulanger-pâtissier en remplacement de Geoffrey GALERNE dans le courant du mois d'août. Il est proposé de leur accorder 4 loyers gratuits dans le cadre d'une aide à l'installation au titre de l'article L.1511-3 du CGCT.

M le Maire indique que le pain sera en vente pour la rentrée au restaurant scolaire. Il précise également que les deux boulangeries de Plouaret sont en vente.

M PRIGENT rajoute que la commune de PLOUNEVEZ-MOEDÉC rénove sa boulangerie, mais ne signifie pas qu'il y aura une boulangerie.

M le Maire rappelle qu'il signera les baux commerciaux dans le cadre de ses délégations et que les loyers seront perçus sur le budget IMMOBILIER.

DECISION : VOTE : Pour : 15 - Contre : ___ - Abstention : ___

Vote des subventions aux associations

Vu la réunion de la commission des finances en date du 2 juillet 2022,

M GRANGER, délégué en charge des finances, rappelle le montant de l'inscription budgétaire se chiffrant à 8 500 € pour l'année 2022 et précise que le RASED Plouaret n'a pas déposé de demande. Sont attributaires de subventions, les associations de la commune qui n'en ont pas de LTC.

M le Maire indique que l'association dont fait partie Guy GEFFROY se verra obtenir une aide selon les frais occasionnés par ses déplacements.

Le conseil municipal entérine les propositions soumises par la commission et figurant en annexe et autorise M le Maire à signer la convention du RASED Belle-Isle-en-Terre.

M GRANGER et M CONAN ne prennent pas part au vote, étant concernés par des associations.

DECISION : VOTE : Pour : 13 - Contre : ___ - Abstention : ___

Décision modificative du budget

Compte-tenu des nouvelles dépenses d'investissement et de la réception des décisions d'attribution de subventions, le budget primitif 2022 est ainsi modifié à l'unanimité des membres : voir en annexe

DECISION : VOTE : Pour : 15 - Contre : ___ - Abstention : ___

Informations

- M le Maire : Le montant de l'enveloppe relative au Contrat Départemental de Territoire 2022-2027 attribué par le Conseil Départemental s'élève à 169 918 €,
- M le Maire : Le Conseil d'Etat a rejeté le pourvoi en cassation de la Sci du Moulin du Pont Neuf,
- Mme ROBIC : Chantier d'arrachage de la balsamine le samedi 9 juillet,
- Mme ROBIC : visite d'un ensemble de petits logements construits autour d'un espace commun à Ploumilliau,
- M PRIGENT : demande la parole et annonce sa démission du conseil municipal.

Fin de l'ordre du jour. Monsieur Le Maire lève la séance.

Procès-verbal arrêté le 14/09/2022

Signatures :

M Le Maire



La Secrétaire de séance



SUBVENTIONS 2022

Conseil Municipal du 5 juillet 2022

SUBVENTIONS	2022
SPORTS - LOISIRS	
CLUB D'ECHECS DE PLOUARET-LE VIEUX-MARCHE	300,00 €
TIR A L'ARC "ARC EN CIEL" - PLOUARET	100,00 €
U.O.D.T. - UNION OFFENSIVE DU TREGOR - LE VIEUX-MARCHE	500,00 €
ENTENTE DE BEG-AR-C'HRA - PLOUNERIN	300,00 €
RUGBY KREIZ TREGER - LE VIEUX-MARCHE	850,00 €
TENNIS DE TABLE LANNION PLOUARET LOUANNEC	60,00 €
TENNIS DE TABLE LANNION PLOUARET LOUANNEC - FINANCEMENT EMPLOI ASSOCIATIF	270,00 €
HAND LOISIRS PLOUARET VIEUX-MARCHÉ	120,00 €
PLOUMILLIAU PLOUBEZRE BASKET CLUB	210,00 €
COURIR A PLOUARET ET A VIEUX-MARCHE	150,00 €
CULTURE	
LE CHŒUR DES AMETHYSTES	180,00 €
TI AR VRO TREGER-GOUELOÛ - CAVAN	200,00 €
COMITE DE JUMELAGE PLOUARET - LE VIEUX-MARCHE - CHARLEVILLE	280,00 €
DIGOR AN NOR - Relance	1 000,00 €
DIGOR AN NOR - Fonctionnement	1 000,00 €
ENVIRONNEMENT - AGRICULTURE	
EAUX ET RIVIERES DE BRETAGNE - BELLE-ISLE-EN-TERRE	150,00 €
ENSEIGNEMENT	
RASED - COMMUNE DE BELLE-ISLE-EN-TERRE	108,00 €
MAISON FAMILIALE RURALE (M.F.R.) - MORLAIX	50,00 €
CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS DE LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DES CÔTES D'ARMOR - PLOUFRAGAN	200,00 €
ASSOCIATION LAÏQUE DE VIEUX-MARCHE	1 000,00 €
BÂTIMENT C.F.A.MORBIHAN - VANNES	50,00 €
BÂTIMENT C.F.A. CÔTES D'ARMOR - PLERIN	150,00 €
ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES	
F.N.A.C.A. LE VIEUX-MARCHE	150,00 €
LES AMIS DE LA RESISTANCE (A.N.A.C.R.) - BEGARD	50,00 €
SOCIAL	
SOLIDARITE PAYSANS BRETAGNE - SAINT-BRIEUC	100,00 €
SANTÉ	
LA PIERRE LE BIGAULT - CALLAC	500,00 €
FRANCE ADOT 22 - TREVOU-TREGUIGNEC	60,00 €
DIVERS	
CONSEIL DEPARTEMENTAL - FONDS D'AIDE AUX JEUNES 2022	526,00 €
TOTAL - ARTICLE 6574	8 614,00 €

**Décision modificative
n°1/2022**

INVESTISSEMENT

DEPENSES				RECETTES			
Opération	CH/Art	Libellé	Montant	Opération	CH/Art	Libellé	Montant
113	21/21318	Eglise	1250,00	140	13/1341	DETR Rue Bellevue	20000,00
121	21/2184	Tables ext + supports vélo	3200,00	164	13/1347	Dsil toiture terrasse	10000,00
152	21/2152	travaux voirie	11000,00	165	13/1321	Subv° matériels rest scolaire	8421,00
164	23/2313	toiture terrasse §	6100,00	ONA	16/1641	emprunt d'équilibre	7630,00
165	21/2188	matériels rest scolaire *	5701,00				
166	21/21318	habililage des toilettes	7700,00				
167	204/2041582	renov° éclairage public	11100,00				
TOTAL			46051,00	TOTAL			46051,00

* matériels rest scolaire : 5 000 € TTC prévus au BP 2022

§ toiture terrasse : 66 000 € TTC prévus au BP 2022